
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Votants: 15

Séance du 02 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Laure PRADEILLES

Un point a été rajouté à l'ordre du jour concernant une décision modificative du budget 2021 du Lotissement de la Boriette.

Objet: Modification du Tableau des Effectifs de la Caisse des Ecoles - 2021D031

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25/06/2019 modifiant le tableau des effectifs de la Caisse des Ecoles.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de renforcer l'équipe en charge de l'entretien des locaux de l'Ecole des Chazelles, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps incomplet pour assurer l'entretien régulier de l'ensemble des locaux scolaires.

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des effectifs à compter du 23/08/2021

Grade	Nombre	Temps complet	Temps incomplet
Adjoint technique 2ème classe 35 h00	1	1	0
Adjoint technique 2ème classe 33h00	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe 33h00	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe 35h00	1	1	0
Adjoint technique 11h07	1	0	1

Adopté à l'unanimité (vote à main levée)

Objet: Approbation du nouveau règlement intérieur de la cantine et de ses annexes - 2021D032

Monsieur le Maire expose que la cantine scolaire est un service facultatif proposé par la Commune. Ce service réalisé par des agents municipaux, présente une dimension éducative et sociale. Il apparaît nécessaire d'améliorer l'information aux familles sur le fonctionnement et sur les règles applicables à ce service.

Monsieur le Maire présente les documents qui seront remis à la rentrée scolaire 2021-2022 afin de faciliter la communication entre les parents, les élèves, le personnel communal et la Municipalité.

Il s'agit :

- du règlement intérieur de la cantine
- de la fiche d'inscription de la cantine scolaire qui devra être complétée, signée et déposée en Mairie
- de la charte du savoir-vivre et du respect mutuel destiné aux parents et aux élèves
- du rappel du fonctionnement de la garderie

Les objectifs suivants sont rappelés :

- faire du moment du repas un temps convivial, de détente, d'apprentissage du comportement à table avec le respect des autres (élèves, adultes), l'apprentissage de l'autonomie
- fournir des repas de bonnes qualités aux enfants avec l'élaboration de plats faits "maison" et le recours aux produits issus de l'agriculture biologique (loi Egalim)
- clarifier les modalités de réservation et d'annulation des repas
- améliorer l'émission des factures avec l'indication du nombre de repas pris par chaque enfant. Il est précisé que la facturation est réalisée à terme échu, sur la base des retours de pointage prenant en compte le respect des modalités d'inscription et d'annulation

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal afin de connaître leur avis sur les termes du règlement intérieur de la cantine scolaire, de la fiche d'inscription de la cantine, de la Charte du savoir-vivre et du rappel du fonctionnement de la garderie qui reste identique à celui de l'année dernière.

Le conseil Municipal après délibération apporte une modification concernant les modalités de réservation de la cantine afin que des inscriptions imprévues liées à des impératifs professionnels des parents soient acceptés.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Objet: Attribution Subventions Association 2021 - 2021D033

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2021 de diverses associations.

Monsieur BOUDET Pierre a analysé les demandes et a établi une liste de proposition. Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées en 2020.

Monsieur le Maire propose les attributions suivantes :

	Accordé en 2021	Votants	Pour	Contre	Abstention
Association SPORTONIC	300 €	14			
Association sportive de l'école	3 000 €	15			
Association les Loups Garous	300 €	15			
Visiteuses établissements hospitaliers	200 €	15			

M. ANDRE ne prend pas part au vote de la demande de subvention de l'association Sportonic.

Information complémentaire : Pour l'association FCM (Football Club Montrodât), la Commune prend en charge la location du stade et du gymnase. En 2020 cette location s'est élevée à **2636 €**.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Objet: Vote d'une Décision Modificative - Budget 2021 lotissement la Boriette - 2021D034

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du lotissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1321.36	
605	Achats matériel, équipements et travaux	-1321.36	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les réductions de dépenses indiquées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité (à main levée)